



Prêt immobilier et levée d'hypothèque rechargeable

Par **angelika57**, le **04/05/2010** à **16:48**

Bonjour,

Il y a 2 ans j'ai contracté avec mon compagnon un prêt immobilier pr notre appartement actuel (résidence principale). Sur ce prêt un PPD a été fait ainsi qu'une hypothèque rechargeable de 31 000€ (hypothèque de 2nd rang de l'appartement de mon compagnon mis en location à l'époque). Qd il a voulu le vendre, le notaire a appelé la banque pr lever l'hypothèque et celle-ci a réclamé la totalité du prêt ! Ns avons essayé de trouver une solution ms ils ns demandaient d'expliquer les conditions du prêt car la personne qui ns l'a fait est partie et les personnes actuelles de l'agence ne savent pas ce qu'est une hypothèque rechargeable. Le courrier devait être remis au service juridique de la banque. Ns avons refusé de faire ce courrier et la banque fait silence radio depuis.

Une autre banque a proposé de racheter le prêt ms avec ts les frais que cela occasionne ns repartons avec le même montant qu'il y a 2 ans !! Ns avons dû accepter pr ne pas casser la vente.

Est-ce que la banque a le droit de ns demander le remboursement total?? Quel recours avons-ns contre eux?

Merci de votre réponse

Cordialement